



BRESSANE OMNISPORTS SENIOR

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Judi 17 mars 2022 à Bourg en Bresse 14 H

Présents : BEAUDOUX Véronique, CORDIER Colette, GUILLEMONT Roger, JUILLET Alain, ROLLET Michèle, VEROT Anne-Marie, VIANNET Colette

Excusés : BARDET Gérard, TIREL Véronique

ORDRE DU JOUR :

Préparation de la rentrée 2022/2023

- 1 – QUELLES DISCIPLINES POUR LA SAISON 2022/2023
- 2 – COTISATIONS
- 3 – INSCRIPTIONS
- 4 – ASSEMBLEE GENERALE
- 5 – QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

1 – DISCIPLINES :

- **Randos :** deux randonnées à la journée sont envisagées à partir de la rentrée en septembre 2022
 - . Rando sportive - vendredi - 18 à 25 kms – 600 à 1200 m
 - . Rando loisir - 14 à 18 kms – 400 à 600 m, le mardi sous réserve de la disponibilité des animateurs sinon le vendredi
- **Marche nordique :**
Jeudi après midi de 14 à 16 H, départ au CRAPA
- **Entretien Physique Athlétique EPA :**
Mardi matin de 9h30 à 11 h au CRAPA

D'autres activités pourront être proposées en cours d'année, en fonction des souhaits exprimés et du nombre de participants intéressés (Chorale, badminton...)

Début des activités le 2 septembre 2022

2 - COTISATIONS :

- BOS 20 €
- FFRS licence 35 €
- Rando 10€
- EPA 10 €
- Marche nordique 10 €

3 – INSCRIPTIONS :

Publication d'un article dans Le Progrès avec les coordonnées de BOS (après examen des tarifs)
Voir la municipalité de Péronnas pour figurer dans la liste des associations du bulletin municipal. Représentation éventuelle au Forum des Associations.

Pour les adhérents actuels :

Les adhésions se feront par mail avec les pièces jointes, certificat médical obligatoire

Pour les nouveaux adhérents _:

Des permanences seront organisées à l'AGLCA. Les dates pourraient être, sous réserve de la disponibilité des salles :

- Le 23 août 2022 de 9 à 12 H
- Le 25 août 2022 de 14 à 17 ou 18 H

A tous les adhérents, remise du carnet « tests de forme »

Quota maximum fixé à 60 adhérents pour la section 5.1 (Activités FFRS)

4 – ASSEMBLEE GENERALE

mardi 18 octobre à 9h30 à l'AGLCA, sous réserve de disponibilité de la salle.
Salle SR1, capacité 60 personnes, 32.25 €

5 - QUESTIONS DIVERSES

Siège Social BOS

Prévoir un conseil d'administration afin de décider d'une nouvelle adresse, sur la commune de Bourg en Bresse, pour le siège social de BOS à compter de janvier 2023

GPS - Deux options

- . Soit 50 % du prix d'achat d'un GPS CROSS TWO NAV sera remboursé par BOS à l'animateur : le GPS sera alors propriété de l'animateur.
- . Soit, si l'animateur ne souhaite pas participer au financement du GPS, BOS prendra en charge la totalité du prix d'achat et le GPS sera propriété de BOS.

Indemnités de co-voiturage

L'indemnité participants et animateurs est dorénavant fixée à 0,30 €/km.

L'indemnité pour les participants aux randonnées est calculée selon la formule suivante :

$$[(\text{Nbre de km aller-retour} \times 0.30 \text{ €}) \times \text{par Nbre de voitures}] / [(\text{Nbre participants total}) \times (\text{Nbre participants} - \text{chauffeurs})] = \text{somme}$$

Cette somme est à diviser par le nombre de voitures et l'indemnité correspondante est versée à chaque chauffeur

Si exceptionnellement le déplacement occasionne des frais d'autoroute (payés par chaque chauffeur) ils seront inclus à la formule

$$[(\text{Nbre de km} \times 0.30 \text{ €} + \text{frais autoroute}) \times \text{par Nbre de voitures}]$$
